ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 349

présenté par
M. Molac, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

---

ARTICLE 28

À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« d’office ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le détachement ne doit pas être imposé unilatéralement aux agents concernés par une externalisation.